

Lettre d'information

Nous avons le plaisir de vous communiquer dans cette lettre d'information les métadonnées des arrêts prononcés récemment par la Cour constitutionnelle. Ces métadonnées contiennent le numéro et la date de l'arrêt, le(s) numéro(s) de rôle de l'affaire, la nature de la procédure, la (les) norme(s) contrôlée(s), le(s) dispositif(s) et les mots-clés de l'arrêt. De plus, en cliquant sur le lien, vous pouvez accéder directement à l'arrêt demandé.

Numéro d'arrêt : 97/2021

Date d'arrêt : 1/07/2021

Numéro(s) de rôle : 7174 • 7175 • 7176 • 7284 • 7285 • 7288

Procédure : Recours en annulation

Norme(s) contrôlée(s) : - Loi du 30 octobre 2018 « portant des dispositions diverses en matière de santé » (art. 55, 58 et 64)

- Loi du 22 avril 2019 « relative à la qualité de la pratique des soins de santé » (art. 31)

Mots-clés : Exercice des professions des soins de santé - Pharmacies - 1. Règles en matière de publicité - Informations professionnelles - 2. Implantation des pharmacies - Parcelle cadastrale - Effets pour les pharmacies en ligne

Dispositif(s) : Rejet des recours (sous réserve des interprétations mentionnées en B.10.6.3 et en B.30.3)

Document PDF : <https://www.const-court.be/public/f/2021/2021-097f.pdf>

Communiqué de presse : <https://www.const-court.be/public/f/2021/2021-097f-info.pdf>

Numéro d'arrêt : 98/2021

Date d'arrêt : 1/07/2021

Numéro(s) de rôle : 7262

Procédure : Recours en annulation

Norme(s) contrôlée(s) : Décret de la Région wallonne du 28 février 2019 « relatif au contrôle des législations et réglementations relatives à la reconversion et au recyclage professionnels ainsi qu'à l'instauration d'amendes administratives applicables en cas d'infraction à ces législations et réglementations » (art. 49)

Mots-clés : Reconversion et recyclage professionnels - Région wallonne - Subventions - Obstacle au contrôle - Sanctions - Gel des demandes de subsides

Dispositif(s) : Rejet du recours

Document PDF : <https://www.const-court.be/public/f/2021/2021-098f.pdf>

Numéro d'arrêt : 99/2021

Date d'arrêt : 1/07/2021

Numéro(s) de rôle : 7328

Procédure : Question préjudicielle

Norme(s) contrôlée(s) : Loi du 29 mai 1959 « modifiant certaines dispositions de la législation de l'enseignement » (art. 32, § 2, alinéa 7)

Mots-clés : Droit public - Enseignement - Communauté française - Enseignement supérieur - Financement - Subventions de fonctionnement - Montant - 1. Ecoles supérieures des Arts organisées par la Communauté française - 2. Ecoles supérieures des Arts libres subventionnées par la Communauté française

Dispositif(s) : Violation (article 32, § 2, alinéa 7, de la loi du 29 mai 1959, en ce qu'il est applicable aux Écoles supérieures des Arts de l'enseignement libre subventionné par la Communauté française)

Document PDF : <https://www.const-court.be/public/f/2021/2021-099f.pdf>

Communiqué de presse : <https://www.const-court.be/public/f/2021/2021-099f-info.pdf>

Numéro d'arrêt : 100/2021

Date d'arrêt : 1/07/2021

Numéro(s) de rôle : 7374

Procédure : Questions préjudicielles

Norme(s) contrôlée(s) : Loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, coordonnée le 14 juillet 1994 (art. 108, 1° et 2°, tel qu'il était en vigueur jusqu'au 30 avril 2019)

Mots-clés : Droit social - Sécurité sociale - Assurance maladie-invalidité - Incapacité de travail - Indemnité - Fin - Travailleurs salariés ayant continué à travailler après l'âge de la pension - 1. Age de

la pension atteint en cours d'incapacité - 2. Incapacité survenue après l'âge de la pension

Dispositif(s) : - La première question préjudicielle n'appelle pas de réponse

- Violation (article 108, 1^o, de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, en ce que, dès le premier jour du mois suivant celui au cours duquel l'âge légal de la pension est atteint, il prive des indemnités d'incapacité de travail les personnes qui ne prennent pas leur pension de retraite à ce moment-là et à l'égard desquelles aucun élément ne permet de supposer qu'elles ne pourront pas reprendre le travail dans un délai raisonnable une fois qu'elles auront atteint l'âge légal de la pension)

Document PDF : <https://www.const-court.be/public/f/2021/2021-100f.pdf>

Numéro d'arrêt : 101/2021

Date d'arrêt : 1/07/2021

Numéro(s) de rôle : 7550

Procédure : Recours en annulation

Norme(s) contrôlée(s) : Arrêtés ministériels portant des mesures d'urgence pour limiter, dans l'enseignement, la propagation du coronavirus COVID-19

Mots-clés : Procédure préliminaire - Recours en annulation - Incompétence manifeste de la Cour

Dispositif(s) : Rejet du recours

Document PDF : <https://www.const-court.be/public/f/2021/2021-101f.pdf>